

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levallois, le 30 novembre 2018



## Sud Radio : décision de la Cour d'Appel de Versailles

Dans sa décision du 29 novembre 2018, la Cour d'Appel de Versailles, après la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 15 novembre 2017, rejette la demande de Sud Radio d'une expertise judiciaire de la méthodologie de mesure d'audience de la Radio de Médiamétrie.

La cour d'appel condamne Sud Radio aux dépens de première instance et d'appel.

### A propos de Médiamétrie

*Leader des études médias, Médiamétrie observe, mesure et analyse les comportements du public et les tendances du marché. Créée en 1985, Médiamétrie développe ses activités en France et à l'international sur la Télévision, la Radio, l'Internet, le Cinéma, le Téléphone Mobile, la Tablette et le Cross-Médias. En 2017, Médiamétrie a réalisé un chiffre d'affaires de 93M€.*

*[www.mediametrie.fr](http://www.mediametrie.fr)*

*Twitter : [@Mediametrie](https://twitter.com/Mediametrie)*

*facebook.com/Mediametrie*

### Contact Presse :

*Charles Juster*

*[cjuster@mediametrie.fr](mailto:cjuster@mediametrie.fr)*